



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Préfecture
Direction de la Citoyenneté et de la Réglementation
Bureau des étrangers

ATTESTATION D'HEBERGEMENT

(document à compléter en lettres capitales si possible)

Le signataire doit joindre à la présente attestation :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, téléphone...)
- Son contrat de location ou acte de propriété
- Copie de sa carte d'identité ou titre de séjour pour les ressortissants étrangers

Je soussigné(e) (Nom et prénom) :

Né(e) le :à.....

Domicilié(e) :

.....
.....
.....

Atteste héberger, ce jour, :

Nom :Prénom :

depuis le

Fait àLe.....

Signature de l'hébergeant :

L'article 441-6 du code pénal dispose :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30.000 €uros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.